



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

KERNOR – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 5 décembre 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 28/11/2025 il a été constitué une SASU dénommée: KERNOR Siège social: 10 rue jean de rieux 35410 CHATEAUGIRON Capital: 1.000 € Objet: – L'activité de société holding, l'exercice des fonctions de direction et d'administration des filiales ; – La réalisation de toutes prestations de conseil et d'assistance aux entreprises, toutes études, transactions, opérations d'intermédiaires, conseils, services, analyses, représentations, aide, formations, prestations aux sociétés, aux entreprises, notamment aux filiales et aux particuliers ; – L'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous droits attachés à ces participations et valeurs mobilières ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; Président: M. NICOLAS Jonathan 10 rue jean de rieux 35410 CHATEAUGIRON Transmission des actions: Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
